



# L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 20 février 2015

## Information sur la négociation

En janvier, le syndicat et le patronat se sont rencontrés pour s'entendre sur la fusion des trois conventions collectives. Il nous fallait un document approuvé par les deux parties, ce qui a été complété cette semaine. Nous allons être en négociation quatre jours dans la semaine du 23 février 2015, le dépôt des demandes patronales et syndicales y seront faites. Donc, en vérité, les vraies négociations commencent la semaine prochaine. Nous vous tiendrons informés de l'évolution des négociations en temps et lieu avec un « Info-Négo » qui sera toujours de couleur vert lime.

## Le DFC et les changements technologiques

Plusieurs membres sont venus au bureau concernant l'implantation des DFC génération 3, au 170 et leurs inquiétudes vis-à-vis l'impact que ça occasionnera sur la main d'œuvre. Il est important de se rappeler que nous avons une clause changements technologiques (27.08) qui stipule «... si de tels changements technologiques devaient entraîner une diminution de personnel, cette diminution ne peut se faire autrement que par retraite anticipée avec indemnité prévue à l'ANNEXE C ou attrition, c'est-à-dire non remplacement de salariés qui peut quitter volontairement l'Employeur d'une façon ou l'autre.», donc le syndicat est aux aguets pour s'assurer que les changements soient faits, selon les paramètres de la convention collective.

Syndicalement,  
L'exécutif du syndicat

*Mature comme notre convention, on fait  
parti de la solution !*